

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : **48**
 Nombre de membres présents : **45**
 Nombre de membres votants : **47**
 Date de convocation : **04/06/2026**
 Date d'affichage du procès-verbal :
 Numéro de délibération : **1729 - 2026-06-10**

Etaient présents : M. LEBLANC, D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, R. LAMBARD, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, MJ LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.

Absent représenté : L. MIGNOT donne procuration à I. DELADUNE. M. GIOVANNONE donne procuration à J. LEMAÎTRE.

Absent excusé : C. LALANDE.

Ressources humaines : Création d'emplois permanents : Modification du tableau des emplois

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Considérant la nécessité de créer des emplois pour régulariser des situations non conformes à la réglementation en vigueur et/ou pour anticiper des changements dans les services (nouveau grade en adéquation avec l'emploi, départ en retraite, ...).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de créer des emplois permanents et de modifier le tableau des emplois dans les conditions suivantes :

REF.	SERVICES	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	COMMENTAIRES
1	Centre aquatique	Maître-nageur sauveteur	cadre d'emplois des éducateurs des APS	35h/35h	changement de grade suite réussite concours agent en CDI - délibération de création de poste non retrouvée

REF.	SERVICES	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	COMMENTAIRES
					Envoyé en préfecture le 26/06/2026 Reçu en préfecture le 26/06/2026 Publié le 26/06/2026 ID : 050-200042729-20260610-1729-DE la retraite
2	Centre aquatique	Maître-nageur sauveteur	cadre d'emplois des éducateurs des APS	35h/35h	
3	Centre aquatique	Maître-nageur sauveteur	cadre d'emplois des éducateurs des APS	35h/35h	réorganisation service suite mutation et en prévision départ à la retraite
4	Ecole de musique	Professeur de violon	Assistant d'enseignement artistique	7h30min/20h = 7,5h/20h	régularisation poste non permanent → poste permanent
5	Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique	5h30min/20h = 5,5h/20h	régularisation durée hebdomadaire
6	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	Adjoint au responsable du service Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	cadres d'emplois des animateurs ou des rédacteurs	35h/35h	en prévision changement d'affectation vers poste déjà existant
7	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	Agent d'entretien (centre de loisirs REEL Carentan-les-Marais)	Adjoint technique	4h30min/35h = 4,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
8	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	Agent d'entretien (multi accueil les Sarcelles Carentan les Marais)	Adjoint technique	8h45min/35h = 8,75h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
9	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	Agent d'entretien (multi accueil les Sarcelles Carentan les Marais)	Adjoint technique	8h45min/35h = 8,75h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
10	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan-les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
11	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan-les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
12	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan-les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
13	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan-les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
14	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan-les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)

REF.	SERVICES	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	COMMENTAIRES
15	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan- les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	Envoyé en préfecture le 26/06/2026 Reçu en préfecture le 26/06/2026 Publié le 26/06/2026 ID : 050-200042729-20260610-1729-DE régularisation poste non permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
16	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan- les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
17	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan- les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
18	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs REEL Carentan- les-Marais)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
19	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs Sainte-Mère- Eglise)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
20	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	animateur accueil de loisirs (centre de loisirs Sainte-Mère- Eglise)	Adjoint d'animation	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent sur la base minimale de 9h30 minutes / semaine sur 36 semaines (en général mercredi)
21	Environnement et développement durable	Agent d'entretien	adjoint technique	6h30min/35h = 6,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
22	Environnement et développement durable	Agent de collecte/logistique	Adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
23	Environnement et développement durable	Agent de collecte	adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
24	Environnement et développement durable	Agent de collecte	adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
25	Environnement et développement durable	Chauffeur/Agent de collecte	adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent

REF.	SERVICES	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	COMMENTAIRES
					Envoyé en préfecture le 26/06/2026 Reçu en préfecture le 26/06/2026 Publié le 26/06/2026 ID : 050-200042729-20260610-1729-DE
26	Environnement et développement durable	Chauffeur/ Agent de collecte	Adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
27	Environnement et développement durable	Agent de collecte	Adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
28	Environnement et développement durable	Agent de collecte	Adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
29	Environnement et développement durable	Agent de collecte/logistique	Adjoint technique	35h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
30	Environnement et développement durable	responsable du service collecte et de valorisation des déchets	attaché	35h/35h	régularisation : délibération de création d'emploi non retrouvée
31	Marché aux bestiaux	agent technique	adjoint technique	1h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
32	Port de plaisance	Agent d'entretien	Adjoint technique	16h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
33	Port de plaisance	Agent portuaire	adjoint technique	35h/35h	en prévision départ retraite - le poste sera ensuite supprimé après avis du CST
34	Ressources Humaines	gestionnaire ressources humaines	Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou grade de rédacteur	35h/35h	en prévision changement de grade sur poste déjà existant
35	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Terre et Marais)	Adjoint technique	6h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
36	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Sainte- Mère-Eglise)	Adjoint technique	7h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
37	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Terre et Marais)	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
38	Restauration et transports scolaires	Agent d'entretien (gymnase Saint- Exupéry)	Adjoint technique	5h15min/35h = 5,25h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent

REF.	SERVICES	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	COMMENTAIRES
39	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Sainte-Mère-Eglise)	Adjoint technique	12h/35h	Envoyé en préfecture le 26/06/2026 Reçu en préfecture le 26/06/2026 Publié le 26/06/2026 ID : 050-200042729-20260610-1729-DE régularisation poste non permanent
40	Restauration et transports scolaires	agent d'entretien (cantine de Sainte-Mère-Eglise)	Adjoint technique	9h49min/35h = 9,82h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
41	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Terre et Marais)	Adjoint technique	26h59min/35h = 26,98h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
42	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Picauville)	Adjoint technique	7h30min/35h = 7,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
43	Restauration et transports scolaires	Agent de transports scolaires	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
44	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine les Hauts Champs Carentan les Marais)	Adjoint technique	10h29min/35h = 10,48h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
45	Restauration et transports scolaires	Agent d'entretien (cantine les Hauts Champs Carentan les Marais)	Adjoint technique	9h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
46	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine terre et marais)	Adjoint technique	9h45min/35h = 9,75h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
47	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine de Tribehou)	Adjoint technique	3h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
48	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine les Hauts Champs Carentan les Marais)	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
49	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine terre et marais)	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent

REF.	SERVICES	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	COMMENTAIRES
50	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Sainte-Marie-du-Mont)	Adjoint technique	3h/35h	Envoyé en préfecture le 26/06/2026 Reçu en préfecture le 26/06/2026 Publié le 26/06/2026 ID : 050-200042729-20260610-1729-DE
51	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine SIRP des 3 chênes)	Adjoint technique	8h59min/35h = 8,98h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
52	Restauration et transports scolaires	Agent d'entretien (cantine SIRP des 3 chênes)	Adjoint technique	12h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
53	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine chef du Pont)	Adjoint technique	5h15min/35h = 5,25h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
54	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine de Bauppte)	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
55	Restauration et transports scolaires	Agent de transports scolaires	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
56	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine les Hauts Champs Carentan les Marais)	Adjoint technique	08h12min/35h = 8,20h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
57	Restauration et transports scolaires	Agent d'entretien (cantine les Hauts Champs Carentan les Marais)	Adjoint technique	12h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
58	Restauration et transports scolaires	Agent d'entretien (siège communauté de communes)	Adjoint technique	7h17min/35h = 7,28h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
59	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine les Hauts Champs Carentan les Marais)	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
60	Restauration et transports scolaires	Agent d'entretien (siège communauté de communes)	Adjoint technique	7h17min/35h = 7,28h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent

REF.	SERVICES	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	COMMENTAIRES
61	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Picauville)	Adjoint technique	04h30min/35h = 4,5h/35h	Envoyé en préfecture le 26/06/2026 Reçu en préfecture le 26/06/2026 Publié le 26/06/2026 ID : 050-200042729-20260610-1729-DE régularisation poste non permanent
62	Restauration et transports scolaires	Agent d'entretien (cantine Picauville)	Adjoint technique	06h05min/35h = 6,08h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
63	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine de Tribehou)	Adjoint technique	2h57min/35h = 2,95h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
64	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine les roseaux Carentan les Marais)	Adjoint technique	10h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
65	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Picauville)	Adjoint technique	5h15min/35h = 5,25h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
66	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Picauville)	Adjoint technique	2h30min/35h = 2,5h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
67	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Picauville)	Adjoint technique	5h15min/35h = 5,25h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
68	Restauration et transports scolaires	Agent de transports scolaires	Adjoint technique	3h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
69	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Picauville)	Adjoint technique	5h15min/35h = 5,25h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent
70	Restauration et transports scolaires	Agent de restauration scolaire (cantine Picauville)	Adjoint technique	5h15min/35h = 5,25h/35h	régularisation poste non permanent → poste permanent

Ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement des articles L332-8 (1°, 2°, 3°, 5°, 6°) et L352-4, ou indéterminée sur le fondement des articles L332-10 et L332-12 du code général de la fonction publique.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au(x) cadre(s) d'emploi(s) et/ou grade(s) précisé dans le tableau des emplois. Un régime indemnitaire pourra être attribué en application des délibérations en vigueur à la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Les candidats devront justifier le cas échéant e (niveau d'études, diplômes) et ou d'expérience professionnelle pour occuper ces emplois. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 10 juin 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,



Ludovic SPIERS